

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mercredi 21 novembre 2018

## DOSSIER DE PRESSE

### L'Agence rurale : un outil pays au service de la brousse calédonienne

**L'Agence rurale vient de tenir son premier conseil d'administration. Ce nouvel établissement public, créé le 3 juillet dernier par les élus du Congrès, est le nouvel outil pays au service de la brousse calédonienne. Il vient en soutien de la production agricole dans un objectif d'autosuffisance alimentaire, mais pas uniquement, puisqu'il portera également des missions de préservation du milieu ainsi que des actions visant à prévenir le changement climatique.**

#### L'autosuffisance alimentaire au juste prix

Une des missions principales de l'agence est de soutenir la production des filières locales afin de maintenir des prix abordables au consommateur. Ce sont donc deux milliards de francs qui seront dédiés à la régulation des filières : bovines, porcines, céréalières, cervidés, aquacoles, pêche hauturière, squashes, coprah, café et fruits et légumes. Ces filières représentent aujourd'hui une valeur marchande de 12 milliards de francs et près de 1 500 emplois. Ce sont donc, en plus de leur intérêt stratégique en matière alimentaire pour la Nouvelle Calédonie, de véritables pourvoyeuses d'emplois en brousse.

#### L'Agence Rurale au service d'une agriculture « Pays »

**L'Agence rurale va désormais concentrer 220 millions de francs d'aides auparavant réparties entre les trois provinces**, dans le but d'harmoniser certains dispositifs et de réduire les disparités de traitement entre les provinces. Citons notamment les aides aux secteurs suivants : transport (engrais, aliments du bétail), aide à la mise en culture, transports des fruits et légumes, aide à la location de terres agricoles, animation des organismes de défense et de gestion des signes de qualité, transport des produits de la mer, soutien à la production de plantes aromatiques médicinales ou encore promotion et aides au transport du miel.

L'Agence Rurale renforcera également son **appui au tissu associatif calédonien**, qui assure un support technique et organisationnel fondamental pour l'animation et la structuration des filières agricole, de l'élevage et de la pêche.

		
		
		

*\*\* Retrouvez toute l'actualité du gou...*

## L'Agence rurale proposera des aides à la TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

---

Depuis 2007, l'Erpa propose des Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO-NC) pour les produits agricoles, agroalimentaires et issus de la mer (agriculture responsable, agriculture intégrée, pêche responsable, Biopasifika pour l'agriculture biologique, qualité supérieure, et certifié authentique). Ce système, qui répond à une forte demande des consommateurs et des producteurs, apporte une reconnaissance aux produits issus de pratiques respectueuses de l'environnement, spécifiques à nos régions ou d'une qualité supérieure.

Début 2017, une loi du pays est venue compléter le code agricole et pastoral de la Nouvelle-Calédonie et conforter ce dispositif éprouvé par l'ERPA, en permettant la reconnaissance officielle de la qualité des productions, plus particulièrement locales. Les premières certifications officielles ont ainsi pu être délivrées mi-2017 par le gouvernement.

**Afin d'accompagner les agriculteurs comme le secteur halieutique vers l'obtention d'une certification officielle, l'Agence rurale proposera des aides à la transition agro-écologique.** En effet, la faible orientation des entreprises agricoles calédoniennes vers l'agriculture biologique provient principalement des chutes de rendements observées les premières années d'installation. Le budget prévisionnel alloué à cette mission est de 100 millions de francs et permettra aux exploitations de maintenir un niveau de trésorerie indispensable à leur survie.

## L'Agence Rurale favorisera l'INNOVATION

---

Afin de gagner en compétitivité et d'être à la pointe des nouveaux modes de production, la Nouvelle-Calédonie a besoin d'une agriculture innovante. L'agence lancera donc des appels à projets innovants et se donnera toute liberté de retenir les projets les plus avant-gardistes concernant notamment la gestion de la ressource en eau, la diminution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA), la gestion et valorisation énergétique des déchets de l'exploitation et la maîtrise de l'énergie.

## Face au changement climatique : l'Agence rurale souhaite MIEUX PRÉVENIR LES RISQUES

---

Pour maintenir une agriculture viable, le dispositif d'assurance agricole sera réformé et adapté au contexte calédonien en vue d'une meilleure répartition des indemnités.

L'agence rurale interviendra lors des sinistres considérés comme exceptionnels, dont la définition a été récemment durcie par le gouvernement (occurrence de 5 ans au lieu de 2 ans et vents supérieurs à 100 km/h). Elle poursuivra ainsi son soutien aux agriculteurs à travers la création d'un fonds dédié de près d'1,5 milliard de francs en cas de catastrophes naturelles.

L'accent sera mis sur la prévention des risques à l'exemple du plan foin consistant à soutenir l'achat de balles de foin lors de la saison humide pour pouvoir ensuite bénéficier des aides sur l'aliment sécheresse ou encore la création de retenues collinaires afin de stocker la ressource en eau pour la période sèche.

## LA PROTECTION DU MILIEU, un enjeu pour l'Agence Rurale

---

Le budget 2019 de l'Agence Rurale pour la protection du milieu (feux, eaux de rivières et espèces envahissantes) sera de 500 millions de francs, répartis sur les axes suivants :

- la lutte contre les feux de brousse, par le financement des hélicoptères bombardiers d'eau,
- la préservation de l'eau et notamment de sa qualité, sur la base des préconisations du schéma directeur de la Politique de l'eau partagée (travaux hydrauliques, retenues collinaires, gestion de l'eau agricole, préservation de la qualité des eaux de rivières).
- la lutte contre les espèces envahissantes, par le financement d'opérations de capture ou de collecte de mâchoires d'espèces envahissantes (cerfs, cochons sauvages), et du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie.

## Le conseil d'administration

---

Le conseil d'administration d'Agence rurale rassemble onze membres, présidé par un représentant de la Nouvelle-Calédonie. Il est composé du membre du gouvernement en charge du secteur, de quatre membres du Congrès, de deux personnes qualifiées désignées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, d'un représentant de chaque province et du président de la chambre d'agriculture.

## Le financement de l'Agence rurale

---

L'Agence rurale disposera d'un budget global de 3,5 milliards de francs, issu de deux taxes qui lui seront affectées directement (la TSPA - taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires - et la TCA - taxe sur les conventions d'assurances -).